

Vous voulez améliorer l'efficacité énergétique et l'usage des énergies renouvelables au sein des entreprises de transports publics ?

Le programme "Stratégie énergétique 2050 des transports publics" (SETP 2050) lance un nouvel appel à projets pour vous !

Qui peut participer?

L'appel s'adresse aux entreprises de transports publics (ETP), aux hautes écoles ainsi qu'au secteur privé. Un intérêt particulier est accordé aux collaborations faisant intervenir les ETP, et dont les résultats pourront directement être mis en pratique par les acteurs des transports publics.

Quelle contribution financière est proposée?

Selon les dispositions légales, l'Office fédéral des transports peut contribuer de manière générale jusqu'à 40 % des coûts déclarés du projet. Les prestations propres peuvent être comprises dans ces coûts.

Quels thèmes sont particulièrement demandés?

Les projets doivent contribuer de manière innovante à améliorer l'efficacité énergétique ou l'utilisation des énergies renouvelables dans les transports publics.

Cinq thèmes sont prioritaires pour l'appel actuel :

- 1. récupération d'énergie et production d'énergie renouvelable*
- 2. électrification de la propulsion des véhicules*
- 3. travaux établissant le cycle de vie (LCC) et l'énergie grise de propositions énergétiques*
- 4. élaboration de stratégies énergétiques adaptées aux différentes entreprises de TP*
- 5. adéquation entre offres de transport innovantes et efficacité énergétique*

Quels projets ne conviennent pas?

Les projets de recherche fondamentale ainsi que ceux visant la réalisation d'équipements de série ne sont pas financés par le programme SETP 2050. De tels projets pourraient éventuellement répondre aux conditions de financement de l'[Office fédéral de l'énergie](#) (par. ex. dans le cadre d'un programme "[ProKilowatt](#)") ou de [Innosuisse \(ex-CTI\)](#).

Comment demander une subvention?

Soumettez simplement une [déclaration d'intérêt](#) au moyen de notre formulaire standard à info.energie2050@bav.admin.ch.

Dans quel délai présenter une demande de subvention?

*Les déclarations d'intérêt sont à déposer jusqu'au **31 janvier 2019**.*

Où trouver plus d'informations?

Des informations complémentaires sont à disposition sur le site www.bav.admin.ch/energie2050. Vous pouvez également poser vos questions directement à notre « Program Office », qui se fera un plaisir de vous conseiller (Daniel Schaller, PO SETP 2050, c/o Planair SA, 032 933 88 40).